

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE  
ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES

SOUS-DIRECTION DES PERSONNELS,  
DE LA SOLDE ET DES PENSIONS

SERVICE DU PERSONNEL

BUREAU DU PERSONNEL FONCTIONNAIRE



MINISTRY OF THE PUBLIC SERVICE  
AND ADMINISTRATIVE REFORM

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF GENERAL AFFAIRS

SUB-DEPARTMENT OF PERSONNEL,  
SALARIES AND PENSIONS

PERSONNEL SERVICE

ESTABLISHED PERSONNEL BUREAU

DECISION N° 1001350 /D/MINFOPRA/SG/DAG/SDPSP/SP/BPF  
portant affectation des personnels.

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE,**

- Vu la Constitution ;  
Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;  
Vu le décret n° 2012/537 du 19 novembre 2012 portant organisation du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative ;  
Vu le décret n° 2018/191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement ;  
Vu l'arrêté n° 001608/MINFOPRA du 11 mars 2020 portant attribution du Diplôme de l'ENAM à certains élèves du Cycle "A" de la Division Administrative de l'École Nationale d'Administration et de Magistrature, Promotion 2017-2019 ;  
Considérant les besoins en ressources humaines des départements ministériels,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>.**- Les personnels dont les noms suivent, titulaires du Diplôme de l'École Nationale d'Administration et de Magistrature, Sections **Administration Générale, Économie et Finances**, Promotion **2017-2019**, précédemment en service au Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative, sont, à compter de la date de signature de la présente décision, affectés au **Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique**.

Il s'agit de :

N°	NOMS ET PRENOMS	MATRICULES	SECTIONS
1	MBANG II Jean Armel	Z-085932	AGA
2	FEUJIO KWEDJEU Jocelin Aurélien	M-085851	ECOFI
3	MASSA DIGAI Marie	Y-085927	

**Article 2.**- Les soldes et accessoires de solde des intéressés seront imputés au budget du Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique.

**Article 3.**- La présente décision sera communiquée et publiée partout où besoin sera./-

**AMPLIATIONS :**

- MINFOPRA/SG/DAG/SDPSP/SP/BPF ;
- MINFOPRA/SG/DRPCE ;
- MINFOPRA/SG/DGC ;
- MINMIDT/SG/DAG ;
- MINFI/BUDGET/TRESOR/DDPP ;
- INTERESSES/DOSSIERS ;
- CHRONO/ARCHIVES ;
- AFFICHAGE.



Joseph LE